

# bulletin

## Armes légères et sécurité humaine

### Réunion Biennale des Etats 2005 et prochaines étapes

La deuxième Réunion biennale des Etats (RBE2) s'est tenue à New York du 11 au 15 juillet 2005. Il ne s'agit pas de forums de négociations, mais plutôt de «rencontres d'information et d'échanges» organisées tous les deux ans pour permettre aux Etats de rendre compte de la mise en œuvre du Programme d'action 2001 de l'ONU sur les armes légères (PoA). Vu la proximité de la réunion du Comité préparatoire (PrepCom) et de la Conférence de révision (RevCon), respectivement prévues pour janvier et juin-juillet 2006, mais aussi fortes des enseignements tirés de la première RBE, de nombreuses nations ont mis ce rendez-vous à profit pour définir les grandes priorités des années à venir.

A l'instar de la réunion de 2003, la RBE2 s'est déroulée en quatre temps : les déclarations nationales et régionales relatives à la mise en œuvre du PoA, les déclarations des organisations gouvernementales internationales, celles des ONG et enfin les discussions thématiques<sup>1</sup>. Elle était placée sous la présidence de S.E. M. l'Ambassadeur de Finlande Pasi Patokallio. Ayant fait partie du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre créé en 1996 aux fins d'identifier la multiplicité des facettes du problème, Son Excellence a pris soin de maintenir le «débat» ouvert pour développer des échanges profonds, ainsi qu'un espace de réflexion sur certains points de vue insuffisamment représentés. Il s'est, en outre, inlassablement déclaré en faveur d'une participation active de la société civile à l'intégralité de la réunion, un principe essentiel à respecter lors des rendez-vous ultérieurs. D'ailleurs, Son Excellence a récemment indiqué n'avoir qu'un seul regret concer-

<sup>1</sup> Les thèmes étaient les suivants : (1) Initiatives de collecte et de destruction d'armes / gestion des stocks / désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants (DDR) ; (2) Mise en valeur des capacités / mobilisation des ressources / renforcement des institutions ; (3) Marquage et traçage des armes à feu ; (4) Liens avec le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et de minerais précieux ; (5) Contrôle des importations et des exportations / courtage illicite d'armes, et (6) Développement humain / sensibilisation du public et culture de la paix / enfants, femmes et personnes âgées.

### Dans ce numéro...

Réunion Biennale des Etats 2005 et prochaines étapes

pages 1-4

Armes légères et développement : des priorités convergentes page 4

Armes légères - Grandes opportunités page 6

Vous avez la parole : Quelles sont, à vos yeux, les priorités pour la Conférence de révision 2006 (RevCon) et au-delà ? page 7

En bref page 8

Coup de chapeau à la Fondation Transitions, Guatemala page 9

nant cette rencontre : le désaccord sur la contribution des ONG, pourtant riches d'expériences, aux débats thématiques<sup>2</sup>.

Comparée à 2003, la RBE2 a constitué un progrès sur plusieurs fronts, notamment le niveau de participation des gouvernements, la diversité des questions abordées lors des activités parallèles, et le dialogue entre ONG et délégations. En outre, elle a été largement médiatisée. Aux yeux de la majorité des observateurs, le processus de l'ONU sur les armes légères est de toute évidence en pleine évolution, une évolution qu'il convient à présent de concrétiser par un plan d'action ambitieux afin de s'atteler au problème de la violence armée et aux carences de la réglementation sur le commerce des armes.

### LES PARLEMENTAIRES ET LE CONTROLE DES ARMES A FEU

La présence accrue des parlementaires au sein des délégations à la RBE 2005 a permis un salubre rappel à la réalité en soulignant la lenteur des progrès à l'échelle mondiale. Par ailleurs, leur préoccupation face aux armes légères se manifeste de plus en plus en dehors de l'ONU. Ainsi l'Union interparlementaire se penche-t-elle actuellement sur cet enjeu, qui sera l'un des axes majeurs de son assemblée en mai prochain (Voir [www.ipu.org](http://www.ipu.org)). Composé essentiellement d'élus d'Amérique latine et d'Europe du Nord, le Forum parlementaire permanent sur les armes légères et de petit calibre a tenu sa réunion annuelle à Mexico, du 19 au 21 octobre dernier (Voir [www.parliamentaryforum.org](http://www.parliamentaryforum.org)). Le RAIAL et le Forum ont également lancé une campagne d'action parlementaire qui va d'octobre 2005 à janvier 2006 (Voir [www.iansa.org/control\\_arms/parliamentary\\_action.htm](http://www.iansa.org/control_arms/parliamentary_action.htm)).

### Un jeu de construction

Les déclarations des Etats et des organisations régionales à la RBE2 sont un bon indicateur de leur perception actuelle du problème de la prolifération

<sup>2</sup> Déclaration au Forum parlementaire permanent sur les armes légères et de petit calibre, Mexico, 19 octobre 2005.

et de l'utilisation abusive des armes, laquelle influe sur la façon dont ils envisagent l'avenir du processus de l'ONU.

Globalement, le coût humain de la violence armée est de mieux en mieux compris : nombreuses sont les références aux liens qui existent avec le développement, la sécurité humaine, les causes de l'utilisation abusive, et la problématique hommes-femmes. Toutefois, la disponibilité des armes à feu est toujours considérée comme l'apanage quasi exclusif des pays en guerre ou en développement. Sans vouloir nier l'ampleur des enjeux à relever dans de tels contextes, notons le peu de cas fait du nombre important de victimes de la violence armée dans les pays dits en paix et /ou industrialisés (ce qui comprend la criminalité, le nombre élevé de suicides par armes à feu ou les cas d'intimidations et de violences sexistes et domestiques). Si la majorité des pays industrialisés s'étendent sur leur rôle de donateurs internationaux ou leurs stratégies en matière de transfert / d'exportation d'armes, peu d'entre eux, en revanche, s'attardent sur leurs initiatives intérieures : mise en place de commissions nationales, bilan et révision de la législation nationale, progrès de la lutte contre la mortalité par armes à feu ou coopération avec les ONG nationales.

Quant aux réalisations futures, elles s'apparentent essentiellement à un jeu de construction, le PoA constituant les fondations sur lesquelles s'empilent les acquis ultérieurs : l'instrument politique à caractère juridiquement non-contraignant sur le marquage et le traçage des armes (les munitions n'ont pas été retenues), l'entrée en vigueur du Protocole sur les armes à feu de 2001 (même si cela est insuffisamment relié au processus de l'ONU), et une panoplie croissante d'instruments régionaux dont la valeur et la mise en œuvre varient. Parmi les mesures à brève échéance, les Etats envisagent de freiner les activités des intermédiaires privés en armes illicites (les courtiers), d'instaurer un régime draconien de certificats d'«utilisateur final», de réglementer étroitement les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), et de clarifier les critères régissant les transferts d'armes internationaux. Comme l'a constaté la Suisse durant la réunion, «si ce Programme d'action est exhaustif, il n'est cependant qu'un point de départ. La réalisation de ses dispositions parfois trop générales nécessite que des normes et/ou mécanismes complémentaires soient développés.»

Phénomène prometteur, nombre d'Etats, dont l'Argentine, le Brésil, le Cambodge, le Canada, le Chili, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande et la Sierra Leone pour n'en citer que quelques-uns, sont favorables à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants. Pas moins de 38 Etats ont affirmé être disposés à mettre en place un tel instrument pour régir les transferts d'armes légères tandis que 36 se sont déclarés partisans de normes communes pour réglementer le commerce international des armes légères. Dans leur déclaration,

plusieurs délégations ont regretté le caractère politique du texte sur le marquage et le traçage, et elles se sont engagées à œuvrer plus avant pour consolider de tels accords dans les années à venir. Cet enthousiasme pour les instruments de cette nature convaincra peut-être les Etats de la nécessité de dépasser la recherche actuelle de consensus, laquelle aboutit progressivement à l'effet du plus petit dénominateur commun, et entrave souvent les progrès dans de nombreux domaines. Les intérêts du processus multilatéral seraient bien mieux servis si la majorité grandissante favorable à des mesures axées sur l'avenir ne vivait pas perpétuellement sous la menace du veto de quelques-uns.

*Ma délégation continue de croire que la lutte contre le commerce illicite des armes légères ne peut se limiter à des déclarations d'intention politiques... Elle doit obligatoirement s'appuyer sur la détermination et l'engagement résolu de tous les Etats membres. C'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de maîtriser la production illicite d'armes légères et de démanteler les réseaux de courtiers peu scrupuleux qui participent à ce trafic, celui-ci constituant la première source d'armement des zones de conflit, des groupes terroristes et de la criminalité internationale.*

Déclaration de S.E. M. Larbi El Hadj Ali, Ambassadeur de l'Algérie à la RBE 2005, 12 juillet

## Second sur la liste : le courtage

Avec le marquage et le traçage des armes légères, le courtage illicite était l'un des deux enjeux pour lequel le PoA de 2001 recommandait expressément l'adoption d'un instrument, quelle qu'en soit la nature. Le *Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*, ainsi que le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Dans une liberté plus grande*, ont également attiré l'attention sur les transactions d'armes particulières. Durant cette 60<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale de l'ONU devrait logiquement décider de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux dont les travaux ne débuteront qu'après la RevCon de 2006. En fait, sur la base de données probantes détaillées et des recherches du précédent groupe d'experts gouvernementaux (GEG), plusieurs Etats et la plupart des ONG réclament plutôt un groupe de travail à composition non limitée sur le contrôle des transactions d'armes illicites. Assurément, un groupe d'experts a déjà étudié la question en 2000-2001<sup>3</sup>. En outre, les nombreux instruments régionaux adoptés récemment par l'Union européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Arrangement de Wassenaar<sup>4</sup>, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe ou encore les Etats parties du Protocole de Nairobi de 2004 forment autant de précédents susceptibles de

<sup>3</sup> Voir le document de l'ONU A/Conf.192/PC/33, du 12 mars 2001.

<sup>4</sup> L'Arrangement de Wassenaar rassemble 33 des principaux exportateurs d'armes de la planète issus des cinq continents, et résolu à rendre les exportations d'armes plus transparentes.

promouvoir l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Dans cette optique, les résultats décevants du processus engagé sur le marquage et le traçage sont riches d'enseignements. Ainsi, plusieurs éléments ont hypothéqué et au bout du compte desservi les négociations. D'abord, l'Assemblée générale de l'ONU n'avait pas déterminé la nature de l'instrument avant d'entamer les négociations (serait-il juridiquement ou politiquement contraignant ?). Ensuite, l'approche consensuelle a mis en péril le processus, car un petit nombre d'Etats ont refusé jusqu'à la toute dernière minute de lâcher du lest sur des questions précises qu'ils jugeaient essentielles (l'exclusion des munitions, notamment). Enfin, il est nécessaire d'améliorer la compétence technique des délégations, et de prévoir des délais suffisants pour les négociations, d'autant plus si elles portent également sur le champ d'application et la nature du futur instrument.

### **Pièces manquantes du puzzle – Indications pour faire reculer la violence armée dans le cadre du processus de l'ONU sur les armes légères**

Lors de la RBE 2005, le Centre pour le dialogue humanitaire a inauguré une publication dont l'objectif est d'éclairer les responsables de l'action gouvernementale sur les composantes clés et les éléments sous-représentés de l'actuel processus de l'ONU sur les armes légères. Les principaux thèmes sont les suivants :

- Prévenir l'usage abusif : réglementer les armes légères à l'échelon national
- Juguler l'offre
- Venir en aide aux survivants de la violence armée
- Accorder une large place au genre
- Retirer armes à feu et munitions de la circulation
- Gouvernance des secteurs de la justice et la sécurité

Plein d'idées nouvelles et de recommandations pratiques, cette publication existe en arabe, anglais, français et espagnol sur : [www.hdcentre.org](http://www.hdcentre.org) (cliquez sur SmallArms/Publications).

### **En route pour 2006**

A l'évidence, les tâches à venir suscitent de vives attentes parmi nombre d'Etats et d'organisations issues de la société civile. En revanche, on ignore encore exactement comment la RevCon 2006 va planifier ce prochain volet du processus de l'ONU sur les armes légères. Dans les diverses réunions et assemblées de ces derniers mois, les Etats qui ont débattu des prochaines étapes semblent s'être accordés sur un point : le PoA ne doit pas être renégoциé. A partir de là, les avis divergent quant à la forme que doit revêtir ce prochain volet. Le PoA a clairement constitué un cadre novateur à bien des égards, et il reste beaucoup

à accomplir pour respecter les engagements actuels, *mais aussi* pour établir d'autres mesures indispensables permettant de s'attaquer efficacement à la crise engendrée par la violence armée et au commerce des armes.

*Selon nous, les discussions de la future Conférence de révision devraient porter sur un certain nombre de questions pertinentes, comme le marquage et le traçage, le courtage, le contrôle des exportations, la détention par les civils, le rôle des acteurs non étatiques, et les moyens de développer la coopération internationale.*

Déclaration de S.E. Mme Adiyatwidi Adiwoso Asmady, ambassadrice de l'Indonésie à la RBE 2005, 11 juillet

Dans les cercles diplomatiques, on commence à entendre diverses suggestions quant aux modèles à suivre et aux approches à adopter pour les documents issus de la RevCon. Cela va d'une déclaration sur l'intérêt du PoA, complétée par des textes d'application plus détaillés, à une éventuelle série d'annexes concernant des lignes directrices ou des principes relatifs à divers sujets. Il importe d'être très attentif à l'élaboration et la forme de ces documents afin que la problématique des armes légères demeure en tête des préoccupations, et que les engagements continuent à être respectés, voire intensifiés à longue échéance. Une formulation judicieuse peut orienter utilement le prochain volet de programmes internationaux visant à stimuler la mise en œuvre des engagements actuels, accélérer les avancées lorsque les questions sont « mûres » pour l'adoption d'instruments ou d'accords internationaux, préciser ou clarifier les engagements actuels en vertu du PoA, et proposer des lignes directrices quant aux modèles de réglementations ou aux approches et aux enseignements tirés<sup>5</sup>. Assurément, le président désigné du futur PrepCom, M. Sylvester Rowe, ambassadeur de la Sierra Leone, évaluera au cours des prochains mois les avis et points de vues, notamment sur ces questions.

### **Accorder la priorité aux personnes**

Dans la dernière ligne droite qui nous sépare de cet important bilan des progrès réalisés au plan mondial, et de la planification des étapes suivantes, les Etats se voient progressivement contraints d'évaluer leurs progrès non seulement à l'aune des exigences du PoA, mais aussi des changements que ces démarches collectives entraînent dans la vie des citoyens ordinaires, prisonniers de la violence armée. Un cadre d'action centré sur la sécurité humaine devrait se fixer cinq objectifs incontournables et complémentaires :

- **Réglementer l'utilisation des armes légères** par les civils, les sociétés de sécurité privées, les groupes armés et tous les intervenants du secteur de la sécurité;

<sup>5</sup> Pour une analyse instructive des Conférences de révision de l'ONU et des modèles pour les étapes suivantes, voir Sarah Parker (2005) *Reviewing Multilateral Political Agreements: Precedents for the 2006 Small Arms Review Conference*. Voir également : [www.internationalalert.org/pdfs/btb\\_emerging\\_agendas.pdf](http://www.internationalalert.org/pdfs/btb_emerging_agendas.pdf)

- **Epuiser et contrôler la réserve existante d'armes à feu et de munitions**, notamment grâce à des programmes de collecte des armes, à la gestion des stocks, et en améliorant l'efficacité des processus de désarmement et de démobilisation dans les nations touchées par la guerre;
- **Réglementer les transferts d'armes légères et de munitions**, avec l'adoption d'un traité international visant à préciser les critères en matière de transferts, promouvoir la transparence, limiter les transferts à destination de groupes armés non étatiques, et réglementer le courtage;
- **Agir sur la demande d'armes à feu** en tenant compte des questions de genre, renforçant l'état de droit, encourageant les activités de sensibilisation, resserrant les liens avec l'action au développement, et œuvrant davantage avec les communautés;
- **Prêter assistance aux survivants de la violence armée** en identifiant les pratiques optimales et les liens avec d'autres processus multilatéraux.

La prise de décisions en matière de lutte contre les armes légères à l'échelon mondial a, certes, fait ses preuves depuis 2001, mais on est loin d'avoir adopté le plan d'action global qui s'avère indispensable pour mettre un terme aux souffrances et à l'insécurité engendrées par l'utilisation abusive de telles armes. Les neuf prochains mois seront déterminants pour prendre des initiatives résolues et innovantes, pour remédier à la lenteur des progrès au moyen d'un plan d'action qui intégrera tous les enseignements de ces dernières années, et les mettra en application. Cette mission incombe en grande partie à plusieurs Etats résolument tournés vers l'avenir qui devront, dans les mois à venir, faire preuve d'esprit d'initiative et de clairvoyance pour que nous passions à la vitesse supérieure.

*Cet article a été écrit par Cate Buchanan, Emile Le Brun et Mireille Widmer du Centre pour le dialogue humanitaire.*

## ■ **Opinion** **Armes légères et développement : des priorités convergentes**

En septembre dernier, les dirigeants de la planète se sont réunis à New York pour le Sommet mondial de l'ONU. Ils ont considéré que «la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme... sont inséparables et se renforcent mutuellement... et [constituent] les fondements de la sécurité et du bien-être collectifs». <sup>6</sup> Cette déclaration constitue à ce jour la plus importante expression du lien qui existe entre sécurité et développement. En ce sens, elle fait écho au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui déclarait dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande* : «L'accumulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre continuent de menacer gravement la paix, la stabilité, et le développement durable». <sup>7</sup> Cette prise de conscience du lien indissociable entre sécurité et développement, mais aussi des hypothèques que la disponibilité et l'utilisation abusive des armes font peser sur les progrès du développement, se traduit lentement dans l'élaboration des programmes de l'ONU, mais il reste beaucoup à faire en théorie comme en pratique.

A la lumière des pratiques et réflexions actuelles, comment les préoccupations du développement et de la lutte contre les armes légères peuvent-elles se rejoindre ?

En ce qui concerne le développement, l'attention de la planète s'est récemment portée sur le Sommet mondial et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ces priorités que les Etats s'étaient fixées en l'an 2000 pour, entre autres, réduire l'extrême pauvreté et la faim. Comme le souligne le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans sa récente publication, *Securing Development*, les impacts de la violence armée – criminalité ou conflits armés – nuisent à la réalisation de nombre d'OMD. <sup>8</sup> Une réalité qu'il met encore davantage en évidence dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2005* : «Les conflits perturbent les systèmes alimentaires, contribuent à la faim et la malnutrition, et compromettent les progrès en matière de santé et d'éducation.» <sup>9</sup>

Fort de ces conclusions, le PNUD élabore des programmes dans trois sphères d'activité synergiques :

- *contrôle des armes légères* – mise en valeur des capacités nationales quant à la gestion des armes;
- *prévention et réduction de la violence armée* – renforcement des capacités locales pour faire face à la violence armée, promotion de modes de subsistance non violents, et prise en compte des causes structurelles de la violence armée,
- *processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)* – appuyer la transition de la guerre à la paix en facilitant la réinsertion des anciens combattants dans la

<sup>6</sup> Assemblée générale de l'ONU (2005), Document final du Sommet mondial 2005, A/60/L.1, section 3, paragraphe 9, p. 2. Disponible : [www.un.org/summit2005/documents.html](http://www.un.org/summit2005/documents.html)

<sup>7</sup> Kofi Annan (2005) *Dans une liberté plus grande : Développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, A/59/2005, chapitre 3, paragraphe 120, p. 32. Disponible : [www.un.org/largerfreedom/chap3.htm](http://www.un.org/largerfreedom/chap3.htm)

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (2005), *Securing Development: UNDP's support for addressing small arms issues*. Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Genève, pp. 14-16.

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (2005), *Rapport mondial sur le développement humain 2005 : la coopération internationale à la croisée des chemins*, New York, chapitre 5, p. 15. Disponible sur : [http://hdr.undp.org/reports/global/2005/pdf/HDR05\\_chapter\\_5.pdf](http://hdr.undp.org/reports/global/2005/pdf/HDR05_chapter_5.pdf)

vie civile, ainsi que le retrait et la destruction des armes utilisées durant le conflit.

Quant à la lutte contre les armes légères, le point d'orgue des décisions multilatérales n'est autre que le Programme d'action de l'ONU 2001 (PoA). Dans son préambule, ce vaste document stipule que la disponibilité des armes illicites constitue «une grave menace pour... le développement durable», et il incite les Etats à «remédier aux problèmes liés au développement humain et au développement durable».<sup>10</sup> En revanche, il ne formule aucune recommandation précise sur la façon dont les Etats et la communauté internationale peuvent relever de tels défis.

Dans la mesure où le PoA privilégie les mesures relatives à l'offre, il manque là une occasion majeure de resserrer les liens avec le développement. S'il est essentiel de remédier à la prolifération des armes, n'oublions pas que la violence armée découle tout autant des motifs qui poussent individus et groupes à s'armer au premier chef, raisons souvent directement liées à la pauvreté, l'inégalité et l'absence de modes de subsistance différents. En ce sens, on peut dire que le PoA n'est pas équilibré. Lors de sa révision à la mi-2006, tout nouvel engagement des Etats membres devrait être plus explicite quant aux approches pour mieux venir à bout des origines de la violence armée.

Le développement a, lui aussi, encore énormément à faire pour établir des priorités tournées davantage vers l'avenir. A ce jour, son discours concernant le contrôle des armes légères se limite encore beaucoup au conflit armé et à ses séquelles. Or, même si le conflit fait incontestablement partie du continuum de la violence armée, il n'en est que l'un des aspects. Comme l'a récemment indiqué le Small Arms Survey, la majorité des décès par armes légères à travers le monde ne résulte pas de conflits collectifs, mais de la violence criminelle entre les personnes, de l'utilisation abusive et des suicides.<sup>11</sup> Il importe que la communauté du développement prenne conscience et se soucie de cette appréhension beaucoup plus vaste des impacts et de l'étendue de la violence imputable aux armes à feu. A titre d'exemple, les opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion au lendemain des conflits (DDR) ne doivent pas être considérées comme une fin en elles-mêmes. Elles doivent être accompagnées d'autres initiatives visant à réduire les stocks d'armes excédentaires et à encourager le désarmement des civils via des programmes de remise des armes contre une aide au développement à l'échelle locale, ou des partenariats renforcés avec les

pouvoirs publics pour instaurer et appliquer des réglementations nationales plus strictes sur les armes à feu.

Le PNUD estime que le moyen le plus efficace de lutter contre la prolifération et l'utilisation abusive des armes consiste à inciter les Etats à faire des questions de sécurité des priorités nationales, et à les intégrer dans un cadre de développement national (les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à titre d'exemple). Comme l'a fait remarquer l'administratrice adjointe du PNUD, Kathleen Cravero, à la RBE 2005, les gouvernements qui ont recours à de tels cadres réussissent à répartir les ressources, avec transparence et rigueur, pour lutter contre la prolifération et l'utilisation abusive des armes, ce qui facilite le financement des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans ces domaines.<sup>12</sup>

En ce sens, la décision prise en mars 2005 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE revêt une importance capitale : les donateurs viennent, en effet, d'accepter que l'aide publique au développement soit consacrée à des activités visant à «contrôler, prévenir et faire reculer la prolifération des armes légères et de petit calibre.» Ainsi les donateurs peuvent-ils désormais diriger leurs efforts vers les nations touchées par le fléau de la violence armée.

*Peter Batchelor est chef d'équipe au sein de l'unité Armes légères et démobilisation du Bureau de la prévention des crises et du relèvement au PNUD.*

<sup>10</sup> Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, section 3, paragraphe 17. Disponible sur : [disarmament.un.org:8080/cab/poa.html](http://disarmament.un.org:8080/cab/poa.html)

<sup>11</sup> Voir l'Edition 2004 de l'Annuaire sur les armes légères : Droits en péril, Oxford University Press, Oxford, p. 174, et l'Edition 2005 : Weapons at war, Oxford University Press, Oxford, p. 230.:

<sup>12</sup> Déclaration de Mme Kathleen Cravero, administratrice adjointe et directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement, PNUD. Disponible : [www.un.org/events/smallarms2005/Thematic.undp6.pdf](http://www.un.org/events/smallarms2005/Thematic.undp6.pdf)

## ■ Opinion

### Armes légères – Grandes opportunités

Sans la moindre ironie, j'ai entendu des diplomates de Genève qualifier la Conférence du désarmement (CD) de «meilleur club de la ville». Ce surnom date apparemment d'une vingtaine ou trentaine d'années, à l'époque où la CD était réellement opérationnelle et négociait d'importants traités. Aujourd'hui, cela fait huit longues années qu'elle n'a pas réussi à convenir d'un programme de travail.

L'un des domaines dans lequel les diplomates en charge du désarmement *parviennent* actuellement à avancer n'est autre que le contrôle des armes légères. N'oubliez pas que ce soit chose facile : la diplomatie multilatérale est une activité infiniment ingrate. Pourtant, dans ce monde interdépendant, la lutte contre de tels instruments de violence figure progressivement à de multiples ordres du jour.

Pourquoi relier la problématique des armes légères à la mondialisation ? Pour trois raisons principales. Tout d'abord, la mondialisation des questions de sécurité est directement liée à une multitude de menaces de plus en plus marquées. Aujourd'hui, dans de nombreux endroits du globe, ce ne sont pas d'importantes forces militaires, mais des individus ou de petits groupes dotés d'un armement léger qui mettent en péril la stabilité nationale et internationale. Ensuite, grâce à l'essor mondial des transports, des communications et de la finance, armes à feu et munitions peuvent être acheminées par n'importe qui, en tout lieu et à tout moment, mettant pleinement à profit les réseaux mondiaux dont l'expansion caractérise ces vingt dernières années. Enfin, tandis que la mondialisation apparaît nettement dans ces interconnexions qui ne cessent de se multiplier, la disponibilité des armes est un élément clé du faisceau de problèmes mis à jour au Sommet mondial de septembre 2005, à savoir : les incidences réciproques entre développement, paix, sécurité et droits humains.

On s'accorde toujours davantage à dire que le contrôle des armes légères revêt une importance planétaire. Il fait d'ailleurs partie des deux seuls points de désarmement qui ont réussi, de haute lutte, à se retrouver dans le document final du Sommet mondial. Mais si vous cherchez une référence aux «armes légères», ne vous focalisez pas sur le processus de l'ONU. Le texte ne comporte que deux mentions au Programme d'action sur les armes légères (PoA), et aucune n'ouvre de nouveaux horizons. Le véritable progrès relève du contexte. Ainsi, le document fait état de la nécessité d'agir dans un certain nombre de secteurs diversement caractérisés ou influencés par l'utilisation abusive et la prolifération des armes à feu, aux conséquences meurtrières. Il renvoie notamment aux zones de conflit, à la criminalité transnationale, la consolidation de la paix, la sécurité humaine, aux enfants soldats, à la

situation des femmes, jeunes filles et fillettes en période et au lendemain des conflits armés, et à la primauté des droits humains. Mais surtout, le document final du Sommet reconnaît l'interdépendance qui existe entre le développement et la sécurité.

Lors du Sommet du Millénaire cinq ans auparavant, les priorités en matière de développement n'incluaient pas encore les enjeux de sécurité. L'idée même d'une telle corrélation n'en était qu'à ses balbutiements. Quand le PoA a vu le jour quelques mois plus tard, il a évoqué les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le récent Sommet mondial ayant entériné encore davantage la relation développement-sécurité, il serait salutaire que l'Assemblée générale de cette année aligne l'agenda multilatéral relatif aux armes légères sur l'esprit du document final. Une telle démarche viendrait à point nommé, car le PoA doit être révisé à la mi-2006. Ainsi l'Assemblée générale pourrait :

- souligner l'importance d'intégrer des programmes de prévention de la violence armée aux stratégies de réduction de la pauvreté;
- préconiser des stratégies de consolidation de la paix tenant compte des éléments suivants : collecte et destruction des armes, gestion des stocks, réglementation judicieuse des armes à l'échelle nationale, et prévention des transferts d'armes illicites;
- prendre en considération le rôle joué par les associations de femmes dans les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que la nécessité pour ces programmes de répondre aux besoins des femmes, jeunes filles et fillettes combattantes, et des personnes à leur charge;
- promouvoir la protection des droits de l'enfant dans les conflits armés, et
- réclamer la mise en place de formations idoines au respect du droit international humanitaire et des droits humains destinées aux forces armées, à la police et aux forces de sécurité en matière de gestion des armes.

Une telle initiative contribuerait à créer les conditions propices à des travaux ultérieurs sur les armes légères dans une perspective de développement, et ce, en intégrant des paramètres tels que l'utilisation abusive et les alternatives à la violence. Cela ne compromettrait en rien l'attention portée à l'offre, problématique incontournable qui se diversifie rapidement à l'échelle mondiale, et qui est en passe de devenir un enjeu de développement à part entière.

À l'issue d'une résolution de l'Assemblée générale prenant acte des priorités de développement, il serait indispensable que les Etats concrétisent de tels concepts aux fins de préparer la Conférence de révision (RevCon) 2006 sur les armes légères. Cela constituerait assurément l'occasion idéale de mettre en pratique ce dont les dirigeants de la planète ont convenu dans leurs discours.

Lors de la RevCon 2006, les Etats pourraient capitaliser là-dessus de multiples façons, notamment mettre en place des mécanismes pour améliorer l'éta-

blissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du PoA, établir une stratégie de mobilisation des ressources, recenser les résultats obtenus à ce jour dans la mise en œuvre du PoA, et répertorier les domaines où un instrument international supplémentaire s'impose, les munitions en étant un parfait exemple.

La préparation de la RevCon 2006 doit impérativement se faire en étroite collaboration avec les principales parties prenantes, telles que les organisations internationales compétentes, les parlementaires (les armes à feu seront un axe majeur de l'assemblée de l'Union interparlementaire en mai 2006), et les ONG. Dans le cadre du contrôle des armes légères, de grandes opportunités se profilent actuellement. Mais le pari le plus délicat consistera à assurer une coordi-

nation efficace entre deux capitales : New York, où se tiendra la RevCon et son Comité préparatoire en janvier, et Genève, qui constitue de plus en plus un creuset de connaissances sur les armes légères. Grâce à cette véritable coordination, les spécialistes du désarmement pourront dire d'ici un an : «La conférence sur les armes légères... pas mal comme club.»

*Daniël Prins est membre de la représentation néerlandaise à Genève. Il a écrit cet article à titre personnel.*

Note de la rédaction : Pour davantage d'informations sur la Conférence de désarmement qualifiée de moribonde : [www.acronymm.org.uk](http://www.acronymm.org.uk) ou [www.reachingcriticalwill.org](http://www.reachingcriticalwill.org)

## ▀ Vous avez la parole

### Quelles sont, à vos yeux, les priorités pour la Conférence de révision 2006 (RevCon) et au-delà ?

**Stella Sabiiti**

Directrice administrative

Centre de résolution des conflits (CECORE), Ouganda

Puisque la réunion de 2006 va établir les initiatives mondiales pour les dix années à venir, il est essentiel que les ONG s'emploient activement à influencer sur les textes qui en seront issus. Grâce à l'évolution du contexte géopolitique, et à la somme d'expériences et de connaissances accumulées depuis l'adoption du PoA, cet espace de discussion et d'action s'est développé. La RevCon doit également évaluer si la mise en œuvre du PoA a permis de résoudre les vrais problèmes : les personnes se sentent-elles davantage en sécurité ? Aux quatre coins de l'Afrique, la société civile est préoccupée par les questions de la réglementation de la détention d'armes à feu par les civils, et des transferts d'armes à destination des acteurs non étatiques (miliciens, combattants de la liberté, rebelles ou mercenaires). En outre, la RevCon 2006 sera peut-être l'occasion de débattre d'un grand nombre de thèmes qui n'avaient pas été pris en compte par le PoA (dont l'égalité entre les sexes et la réforme de la police), et de questions restées sans réponse, notamment le contrôle des munitions.

**Francis K. Sang**

Directeur / Coordinateur

Centre régional pour les armes légères et de petit calibre de la région des grands lacs et de la corne de l'Afrique (RECISA).

La Conférence de révision 2006 se fixe pour priorités d'évaluer le processus de mise en œuvre du PoA, et le respect des engagements pris par les Etats membres des Nations Unies. Lors de la deuxième Réunion biennale des Etats, ces derniers se sont montrés, à l'évidence, pleinement conscients des intentions,

objectifs et buts du PoA. Les rapports ont toutefois mis à jour les avancées réalisées par de nombreux pays, mais aussi les retards pris par d'autres qui n'ont pas créé de cadre institutionnel pour soutenir ce processus, contrairement à ce qui avait été convenu en 2001. Il est donc nécessaire de prolonger dans le temps le mandat du PoA afin de permettre aux Etats membres de remédier à certains aspects négligés de sa mise en œuvre. Si nous voulons aboutir dans cette entreprise et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons mettre l'accent sur les programmes relatifs aux armes légères, et les associer à d'autres domaines prioritaires pertinents, tels que la réduction de la pauvreté, le développement, et la réforme du secteur de la sécurité.

**S. E. Camilo Reyes**

Secrétaire d'Etat colombien aux Affaires étrangères

La Colombie est d'autant plus profondément attachée au processus de l'ONU sur les armes légères qu'elle a présidé la Conférence 2001 où a été adopté le PoA. Les efforts déployés depuis par les Etats sont certes encourageants, mais dans la réalité, les progrès sont lents : ils manquent de dynamisme et de coordination. La RevCon 2006 constitue l'occasion de recentrer nos priorités, et de nous concentrer sur un objectif primordial : réglementer la détention des armes légères par les civils. Possédant 60 % de l'arsenal mondial, les civils sont responsables de la majorité des décès par armes à feu, et tuent quasiment deux fois plus que les conflits armés. L'adoption de règles à l'échelle mondiale contribuerait non seulement à faire reculer la violence armée, mais limiterait également les flux transnationaux d'armes. En outre, l'heure est venue pour les Etats membres de s'attaquer de front aux transferts à destination d'acteurs non étatiques, de débattre d'éventuelles négociations concernant un traité sur le commerce des armes, et de s'engager à appuyer le processus de DDR à plus longue échéance.

## Jonathan Frerichs

Conseil œcuménique des églises

La priorité est de réussir sur deux plans. Il s'agit d'abord d'une réussite nationale ou unilatérale. En effet, la RevCon établit des objectifs précis sur cinq ans afin de mieux réguler le cycle des armes légères, et les représentants des gouvernements s'en retournent chez eux davantage motivés et responsabilisés pour les années à venir. Ensuite, il s'agit d'une réussite collective ou multilatérale. A l'instar des programmes

locaux, nationaux et régionaux qui s'attellent désormais à plus d'une facette de cette violence multiforme, le Programme d'action à l'échelle mondiale doit également encourager l'établissement de partenariats entre les disciplines, mais aussi entre pouvoirs publics et société civile, pour briser le cercle de l'offre et de la demande d'armes. C'est en réussissant à ce double niveau que l'on sauvera des vies humaines, et que l'on améliorera les moyens d'existence. Par ailleurs, une telle réussite peut dynamiser d'autres instances de désarmement.

## ■ En bref

### Conférence sur une menace pour la santé publique : la violence

Des spécialistes de la prévention de la violence se sont réunis à San Francisco, en Californie, le 19 octobre 2005, pour faire le point sur les progrès réalisés dans ce domaine. Deuxième temps fort de la Campagne mondiale pour la prévention de la violence, cette conférence était co-organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la California Wellness Foundation. Depuis la publication de son Rapport mondial sur la violence et la santé en 2002, des progrès considérables ont été accomplis par de nombreux pays sur le plan des mesures destinées à prévenir la violence, indique l'OMS. «Il y a quelques années, on pouvait compter sur les doigts de la main le nombre de pays capables de faire le lien entre la violence, la santé publique et la prévention», déclare le docteur Catherine Le Galès-Camus, sous-directrice générale de l'OMS chargée des maladies non transmissibles et de la santé mentale. «Aujourd'hui, plus de 70 pays ont désigné un point focal national pour la prévention de la violence, et plus de 50 ont engagé des politiques et des programmes axés sur les causes profondes de la violence».

Source : Service de presse de l'ONU et OMS, 19 octobre 2005

### Liberia : des groupes d'autodéfense patrouillent dans les rues tandis que les forces de police changent de cap

La peur de la guerre a fait place aux inquiétudes suscitées par la criminalité. «Beaucoup de gens sont habitués à la violence, et n'ont rien pour s'occuper l'esprit... En plus, le pays est envahi par les armes légères», déclare Peter Zaizay, porte-parole de la police nationale libérienne. «Les vols à main armée connaissent une relative augmentation.» Conséquence : les groupes d'autodéfense se multiplient dans la capitale, et cette tendance préoccupe les instances supérieures de l'ONU, laquelle a déployé environ 15 000 soldats et un millier de policiers pour maintenir la paix. Pour certains, la présence de ces groupes traduit le manque de confiance de la population envers les responsables du maintien de l'ordre, vestige du temps de la guerre civile et d'une police corrompue, responsable d'atteintes aux droits humains. «Les gens se méfient de la justice.

Voilà le problème, en fait», ajoute Zaizay. «C'est pour ça qu'on a entrepris une démarche de police de proximité, pour faciliter la sensibilisation et mettre en commun l'information.»

Source : IRIN News, 18 octobre 2005

### Yémen : une loi sur les armes à feu est réclamée pour faire face à une criminalité galopante

Le 19 septembre dernier, des centaines de manifestants sont descendus dans les rues de la capitale Sanaa pour exiger que le Parlement national examine un projet de loi actuellement au point mort visant à limiter la possession et l'utilisation des armes à feu. «Les manifestants sont venus exiger du Parlement qu'il reprenne le débat et approuve le projet de loi sur les armes à feu», déclare Khaled al-Eryani, coordinateur d'un comité créé par un groupe d'ONG qui réclame l'adoption du texte. Cela fait six ans que ce dernier traîne dans les tiroirs du Parlement yéménite : d'influents chefs de tribu ont fait pression pour qu'il soit rejeté, de crainte d'être contraints de désarmer leurs propres hommes. Au fil des années, le Parlement n'a pris aucune mesure concrète pour relancer le débat sur la question. Or, d'après un rapport présenté à l'ONU en novembre 2003, le Yémen serait une source d'approvisionnement en armes pour plusieurs pays voisins, notamment la Somalie.

Source : IRIN News, 20 septembre 2005

### Un nouveau rapport met en évidence la présence de jeunes filles ou fillettes dans les groupes armés de la RDC

Environ 12 500 filles et fillettes se trouvent actuellement dans les rangs de groupes armés en République démocratique du Congo (RDC). Et le programme qui vise à désarmer, démobiliser et réinsérer tous les combattants dans la société civile est un échec en ce qui les concerne, fait valoir le rapport de Save the Children, «Forgotten Casualties of War», publié en août 2005. Ce document explique pourquoi de nombreuses filles et fillettes n'ont pas voulu participer au processus de désarmement et de réinsertion : elles ne se considéraient pas comme des «enfants soldats», mais comme des «épouses» ou femmes à tout faire qui, à ce titre, n'avaient pas droit aux mesures d'aide à la démobilisation et à la réinsertion. Il précise que le processus

de DDR a en fait attiré l'attention sur leur présence parmi les groupes armés, et suscité une attitude de rejet chez leur communauté d'origine. Les gens ont supposé qu'elles avaient été victimes de violences sexuelles, et qu'elles revenaient porteuses du sida ou d'autres maladies sexuellement transmissibles. Dès lors, elles avaient «perdu toute valeur» aux yeux de leurs communautés.

Source : IRIN NEWS, 25 août 2005

### **L'industrie des armes à feu américaine : un bouclier juridique contre les procès de victimes**

Le Congrès américain a approuvé un projet de loi visant à protéger l'industrie des armes à feu des procédures collectives intentées par les victimes d'actes criminels. Le président Bush a indiqué qu'il signerait le texte. La Chambre des représentants a voté par 283 voix contre 144 pour envoyer ce document à la Présidence, convaincue par ses partisans et la National Rifle Association à leur tête qu'il fallait à tout prix éviter aux fabricants de devoir verser d'énormes dommages et intérêts qui les mèneraient à la faillite. Grâce à cette mesure, une demi-douzaine de poursuites en cours, engagées par des autorités locales, pourraient être rejetées. Et les associations anti-armes à feu précisent que les particuliers risquent de se voir, eux aussi, déboutés. «Cette loi va faire de l'industrie des armes, qui n'est soumise à aucune réglementation, la plus choyée de toutes les industries américaines», a commenté Kirsten Rand, responsable du Violence Policy Center.

Source : Associated Press, 21 octobre 2005

### **La Croatie informatise sa base de données sur les armes enregistrées d'ici fin 2007**

A horizon fin 2007, la police croate prévoit de se doter d'une base de données informatisées sur les armes enregistrées, où seront également stockées les empreintes balistiques des projectiles et des douilles retrouvés sur les lieux de crimes non élucidés. L'informatisation des données relatives aux armes est indispensable pour faire appliquer efficacement la loi, et responsabiliser les propriétaires d'armes à feu. Estimé à 1,4 millions d'euros, ce projet sera inauguré en mai 2006, et sa durée devrait être de 18 mois. Quelque 350 000 armes sont actuellement enregistrées en Croatie. Conformément à la nouvelle loi, les armes inscrites sur les registres devront subir des tests.

Source : Revue de presse du Seesac relative aux ALPC (Belgrade), BBC Monitoring Service, HINA Transcript, 24 octobre 2005



### **Coup de Chapeau**

#### **à la Fondation Transitions du Guatemala**

Alex Galvez a été blessé par balle à l'âge de 16 ans. Il a été confondu avec un autre dans une fusillade opposant deux gangs rivaux de Ciudad Guatemala alors qu'il allait acheter des boissons gazeuses à l'épicerie de quartier pour le déjeuner. «J'ai cru que j'allais mourir», a-t-il

dit. «Et je voulais vraiment mourir, car il y a peu de perspectives pour les handicapés chez nous.» Mais la vie en a décidé autrement. Alex a co-fondé une association à Antigua, la deuxième ville du pays, animée par et pour les personnes handicapées. Avec 1,5 millions au moins d'armes à feu illégales en circulation, le Guatemala serait, d'après les estimations de l'ONU, la nation la plus armée de toute l'Amérique centrale. En 2004, près de 4 500 personnes sont décédées dans des circonstances violentes, dont 8 sur 10 abattues. Face à cela, la Fondation propose une assistance spécialisée – prothèses et fauteuils roulants – aux personnes qui viennent des quatre coins de l'Etat. Dans une nation en développement comme le Guatemala, l'accès aux ressources élémentaires n'est pas systématique. Le pays compte plus d'un million de personnes handicapées : nombre d'entre elles vivent dans le dénuement et se tournent vers les organisations non gouvernementales pour survivre au quotidien.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur [www.transitionsfoundation.com](http://www.transitionsfoundation.com)

(D'après un documentaire signé Linda Pressly dans la série Crossing Continents de BBC Radio 4, et diffusé le 20 octobre 2005)

Établi à Genève, le **Centre pour le Dialogue Humanitaire** est une organisation indépendante et impartiale qui se consacre au dialogue sur des questions humanitaires, à la résolution de conflits violents, et à l'atténuation de leurs incidences sur les personnes. Le Centre contribue à établir un dialogue informel de haut niveau avec les principaux acteurs des conflits armés, ainsi que les autres parties prenantes, telles que les ONG et les institutions spécialisées de l'ONU.

Cette mission est complétée par des initiatives, au niveau de la recherche et de la pratique, afin de relever plus efficacement les enjeux humanitaires d'aujourd'hui : nature des groupes armés non gouvernementaux, techniques de médiation, économies de guerre, protection du droit et prolifération des armes.

En 2001, le Centre a inauguré le programme sur la sécurité humaine et les armes légères, lequel met en chantier une multitude de projets visant à faire mieux comprendre le coût humain de la prolifération et de l'usage impropre des armes, ainsi qu'à recommander des orientations pour agir.

Centre pour le Dialogue Humanitaire  
114, rue de Lausanne  
1202 Genève, Suisse  
Téléphone : + 41.22.908.1130  
Fax : + 41.22.908.1140  
Email : [info@hdcentre.org](mailto:info@hdcentre.org)  
Site web : [www.hdcentre.org](http://www.hdcentre.org)

Tous droits réservés.

Le Centre pour le Dialogue Humanitaire détient le copyright sur cette publication.

## Inscrivez-vous à notre liste de distribution

Je souhaite recevoir gracieusement le *Bulletin sur les armes légères et la sécurité humaine*

Format électronique Email

Format papier (indiquez ci-dessous en quelle langue et combien)

\_\_ français \_\_ anglais \_\_ espagnol \_\_ portugais \_\_ arabe

Nom et titre

Organisation

Adresse postale

Code postal et ville

Pays

Téléphone

Fax

Email

Site web

Veillez retourner ce formulaire à Mireille Widmer, Centre pour le Dialogue Humanitaire 114, rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse, l'envoyer par mail à [widmer@hdcentre.org](mailto:widmer@hdcentre.org) ou le faxer au +41.22.908.1140.

**bulletin**  
Armes légères et sécurité humaine

### Rédactrice

Cate Buchanan ([cateb@hdcentre.org](mailto:cateb@hdcentre.org))

### Conception et production

Richard Jones ([rmjones@onetel.com](mailto:rmjones@onetel.com))

Exile : Conception et Edition